



Durée de travail dans le cadre des anciens CPE et CNE

Par **fabricedroit**, le **07/10/2016** à **14:49**

Bonjour,

je suis actuellement soumis à un problème que j'ai du mal à résoudre, notamment s'agissant de la durée de travail dans le cadre des anciens CPE (contrat première embauche) et CNE (contrat nouvelles embauches). Lorsque ces contrats étaient en vigueur, je souhaiterais savoir s'il était possible de passer d'un temps complet à un temps partiel, au cours d'un même contrat.

Je vous remercie par avance pour votre réponse,

Bien cordialement,

Fabrice